

Charte du tutorat

Le tutorat répond aujourd'hui à un certain nombre d'enjeux, tels que la transmission de savoirs et savoir-faire et le développement des compétences des salariés. Il ne s'inscrit pas uniquement dans le cadre de formations qualifiantes. Il est mis en œuvre dans des contextes variés et marqués par de fortes évolutions législatives, technologiques et organisationnelles.

Véritable levier au service de l'accompagnement des parcours professionnels des salariés et conscient de l'importance que représente le tutorat, notre organisme s'engage à développer, promouvoir, et valoriser le tutorat, en mettant en place une charte du tutorat.

Cette charte a pour objet :

- formaliser une démarche de tutorat,
- définir les missions, rôles et engagements respectifs des tuteurs, des apprenants et de l'encadrement,
- organiser et mettre en œuvre le tutorat de manière professionnelle,
- assurer à l'apprenant des conditions d'intégration et d'apprentissage lui permettant de développer des compétences nécessaires à son emploi,
- valoriser le tuteur et son expérience.

Définition du tutorat :

Le tutorat est une relation entre deux personnes dans une situation formative : un professionnel et une personne en apprentissage d'un métier dans son environnement.

Le tutorat peut être défini comme une des modalités formatives existante dès lors que la situation de travail est organisée, afin de faciliter l'apprentissage progressif du métier dans le cadre d'une relation individualisée et formalisée.

Objectifs et finalités du tutorat	- Prise de fonction et bonne intégration dans le service - L'apprentissage d'un métier ou de savoirs ou savoir faire - Faciliter la coopération intergénérationnelle - Intégrer les nouveaux arrivants - Transmettre et partager les valeurs de l'organisme - Formaliser les savoir faire du métier ou d'une activité et les transférer - Capitaliser les bonnes pratiques d'un salarié - Organiser les dispositifs de transferts pour éviter la perte de compétences
--	---

	ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS ACTEURS
Engagements de la direction	- intégrer le tutorat dans sa politique RH - recenser, avec l'encadrement et le services des Ressources Humaines, les situations nécessitant l'utilisation du tutorat - veiller à la bonne application des critères de sélection dans le choix des tuteurs - former et professionnaliser les tuteurs en fonction des situations de tutorat et de l'expérience du tuteur - valoriser et promouvoir le tutorat dans l'organisme
Engagements de l'encadrement	- choisir le tuteur, - prévoir les moyens nécessaires à la mission tutorale - formaliser la mission du tuteur - accompagner le tuteur dans sa mission - faire des points d'étapes réguliers - évaluer les résultats obtenus par le tutoré - valoriser la mission tutorale du tuteur lors de l'évaluation annuelle
Engagements du tuteur	- accueillir et intégrer le tutoré - préparer et organiser la transmission de connaissances et savoir-faire - élaborer et concevoir des outils facilitant l'apprentissage du tutoré - vérifier la bonne mise en pratique des connaissances transmises - créer des mises en situations - faire le point régulièrement avec l'encadrement sur les acquis et besoins du tutoré - assurer un retour régulier au tutoré sur sa progression - participer à l'évaluation des progrès et des acquis du tutoré avec l'encadrement
Engagements du tutoré	- s'impliquer dans la mise en œuvre du dispositif - être actif dans son parcours d'apprentissage et mettre tout en œuvre pour acquérir les compétences nécessaires - réaliser les activités qui lui sont confiées - rendre compte à son tuteur - solliciter son tuteur en cas de besoin et l'alerter en cas de difficultés - mener à bien sa mission en tenant compte des recommandations et informations de son tuteur

	ORGANISATION DU TUTORAT
Choix du tuteur	- désigné sur la base du volontariat <u>Les critères pris en compte :</u> - une bonne connaissance de l'organisme et de son fonctionnement, du métier pour lequel le tutorat est mis en place - la motivation, l'envie de transmettre ses connaissances - le professionnalisme dans le domaine relationnel - les capacités pédagogiques - la capacité d'évaluation
La formation des tuteurs, acquisitions de compétences	- comprendre son rôle et sa mission - contribuer à l'identification des étapes d'un parcours pédagogiques - donner au tuteur les outils nécessaires à son apprentissage - prendre le recul nécessaire par rapport à son expertise pour mieux la transmettre - La formation est valoriser dans le plan de formation
L'organisation matérielle du tutorat	- aménagement de temps de travail - mise en place d'une lettre de mission - mise en place d'un document de suivi du tutorat (grille d'évaluation) - 0,10 par semaine (a établir selon les profils) - Poste de travail dédié, informatique, et bureau ou salle à disposition